

ÉDITO

Sondages dangers. Un long article du *Monde* (5.11.21, 3 pages) nous montre comment les sondages, plus qu'à mesurer l'opinion publique, peuvent surtout servir à la façonner. En effet, ces derniers sont réalisés, non par les instituts de sondage, mais par des entreprises qui constituent des « panels » de personnes pour réaliser leurs échantillons statistiques. Leur chiffre d'affaire se compte en dizaines de millions d'euros et comme la concurrence est vive, on baisse les coûts en consultant sur le net. Les « panélistes » sont incités en étant payés ; fort peu. L'intérêt est donc de répondre à quantité de sondages. Mis à part quelques « trucs de pros », on ne peut vérifier si la personne ne passe pas sa journée à répondre, si elle est franche, ni « si des militants habiles n'ont pas été tentés de coloniser des panels pour promouvoir leurs idées ». Il est d'autant plus difficile de vérifier la fiabilité scientifique de ces sondages que le secret commercial les couvrent.

Les élections présidentielles de 2002 avaient donné lieu à 193 sondages, celles de 2017 à 560. Et oui, en nous « révélant » régulièrement notre opinion, nous finissons par croire à ce que nous sommes censés penser. C'est simple... et ça marche. On apprend alors qu'en cette période, il y a survalorisation de l'Extrême Droite. « Des études ont montré que sur des sujets comme l'immigration ou l'Islam, il pouvait y avoir 27 points d'écart entre un sondage en face à face et un autre en ligne ; les seconds étant beaucoup moins tolérants que les premiers ». Conclusion, cessons de désespérer en citant les sondages ; certains n'attendent que ça !

INFOS INTERNATIONALES

Violence à l'égard des femmes et des filles déplacées. Le HCR a noté une recrudescence de la violence contre les femmes réfugiées au milieu de la pandémie de COVID-19 ; « Nous appelons les autorités nationales et locales à faire davantage pour protéger les droits des femmes et des filles réfugiées, déplacées à l'intérieur du pays et apatrides » (<https://www.infomigrants.net>).

Sea-Watch 4 obtient un port sûr à Augusta, en Sicile. Le navire de sauvetage privé Sea-Watch 4 a obtenu l'autorisation d'accoster en Sicile après avoir longuement attendu. Il a transporté environ 460 migrants sauvés de la détresse en Méditerranée. (<https://www.infomigrants.net>).

L'Europe criminalise la solidarité. 60 procédures de ce type contre 171 solidaires ont lieu dans 13 pays de l'UE. En Grèce, entre 2020 et 2021, 44 humanitaires sont accusés d'aide à l'entrée illégale ou/et espionnage. Ceux et celles qui ne portent pas assistance veulent mettre en prison celles et ceux qui sauvent des vies. Cette inversion de l'éthique et du Droit est significative des régimes dictatoriaux. Alors, résistons ! (Info sur le procès sur l'île de Lesbos en Grèce in *Le Monde* du 23.11.21).

D'après une étude de l'ONG britannique Refugee Council, depuis 2020, 98% des personnes arrivées en *small boat* au Royaume-Uni y ont demandé l'asile. Elles ne sont donc pas à proprement parlé « migrantes ». (*Le Monde* du 26.11.21).

Non-assistance délibérée dans la Manche : à lire sur <https://calaismigrantsolidarity>.

Un site internet digne d'intérêt si vous voulez obtenir des informations relatives aux questions migratoires et aux droits humains : **EuroMed Droits** est un réseau représentant 68 organisations des droits humains actives dans 30 pays (<https://euromedrights.org/fr/migration-page/>).

INFOS NATIONALES

Lettre de Damien Carême, député européen, sur l'inhumanité (après le naufrage d'exilé.e.s dans la Manche) : <https://www.facebook.com>.

Naufrages dans la Manche : de l'indécence à l'horreur. Un article du *Gisti* : <http://www.gisti.org>.

La commission d'enquête parlementaire sur les migrations a rendu son rapport à la mi-novembre (voir l'ÉCH@ n° 92). Menée par une LRM et un ex-LRM pendant 8 mois, elle critique fortement la politique gouvernementale, notamment : la restriction des visas pour obliger des pays à délivrer les laissez-passer consulaires permettant l'expulsion, le démantèlement systématique et violent des camps, le pilotage de la politique migratoire par le seul ministère de l'Intérieur, l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers, le durcissement de l'accès aux soins, les accords avec les Britanniques qui font gérer et payer l'essentiel de la gestion de leurs frontières par la France (80%). Ses préconisations vont à l'inverse et notamment dans le sens d'un réel contrôle parlementaire, d'une ouverture et d'un respect des droits... On croirait entendre nos associations ; ça fait plaisir ! A quand les actes ?

La cour des comptes critique la gestion de la Police. Le 18 novembre, elle a rendu public son avis : faible taux de présence sur le terrain, et d'élucidation, hausse importante de la masse salariale. Elle pense que le Ministère de l'Intérieur cède trop souvent aux exigences des syndicats, notamment pour les primes (+416 millions d'euros). Concernant les effectifs, le détail est parlant : pour la sécurité publique, cœur de métier de la Police : - 3% ; par contre, pour la Police des étrangers et des transports aériens : + 14%. (Infos *Le Monde* du 20.11.21), comme si c'était LE problème n°1 dans notre pays.

Eric Zemmour a proposé de supprimer aux non-Européens les prestations sociales tels le RSA, les aides au logement, les allocations familiales et le minimum vieillesse. Cela rapporterait au pays, d'après lui, 20 milliards d'euros (16 d'après Marine Le Pen). Or, les chiffres sur les non-Européens n'existent pas en France, d'après la CNAF. D'autre part, cela serait interdit par le droit Constitutionnel en raison du principe de non-discrimination. Enfin, plusieurs études montrent que les étrangers travaillent et payent des cotisations sociales et des impôts, ce qui fait que pour le CEPII, l'opération est neutre : ils versent autant qu'ils touchent. Pour l'OCDE, le pays est même bénéficiaire, car les étrangers sont majoritairement plus jeunes. Ces 20 milliards sont donc un leurre ou un mensonge. (*Le Monde* du 27.11.21).

Des migrants participent aux travaux d'un centre d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile. Un ancien monastère des Yvelines qui abritait des sœurs est transformé depuis plusieurs années en centre pour demandeurs d'asile. A l'heure des travaux, les migrants participent. : <https://actu.fr>.

Une application interactive pour les personnes réfugiées et celles qui les accompagnent. Elle présente les dispositifs et les démarches légales, ainsi qu'un annuaire par territoire. 12 thèmes : logement, santé... L'info peut s'écouter ou se lire dans 6 langues. Par un *Livechat*, on peut faire remonter des difficultés ou des blocages administratifs ou des banques. Comme wikipedia, on peut contribuer aux données. Allez voir, c'est bien fait ! refugiés.info.

Quads, 4x4, caméras : la France passe au high-tech pour lutter contre les traversées de la Manche. Le ministre français de l'Intérieur, Gérard Darmanin, a annoncé en début de semaine des méthodes supplémentaires pour empêcher les migrants du nord de la France vers la côte anglaise (<https://www.infomigrants.net>).

Séminaire à l'Assemblée Nationale. Le 2 décembre, Amnesty International a organisé aux côtés de Médecins du Monde, La Cimade, le Secours Catholique et Médecins sans Frontières, un séminaire pour porter un autre discours que celui officiel sur les migrations et prouver qu'une autre voie est possible, dans le respect des droits fondamentaux. La parole a été donnée à des députés de la commission d'enquête parlementaire sur les migrations, à la Défenseure des Droits mais aussi à des personnes exilées, des professionnels du droit, des chercheurs, des militants et des acteurs de terrain ([Séminaire programme](#)).

INFOS RÉGIONALES

Le référé liberté de *Tous migrants* rejeté par la justice ; le juge des référés du tribunal administratif de Marseille a rendu son ordonnance, mardi 30 novembre. *Tous migrants* souhaitait contraindre, entre autres, la préfète des Hautes-Alpes à « *la mise en place d'un dispositif d'accueil* » pour les migrants arrivant à Briançon. L'un des avocats de l'association est dans « *l'incompréhension* » de cette ordonnance : « *Le juge défausse la responsabilité de la mise à l'abri des exilés sur les associations. Nous regrettons le contournement total des débats sur le principal point soulevé qui était que cette responsabilité est celle de l'État* » (<https://www.ledauphine.com>).

Une juriste, spécialisée du droit des étrangers, a décidé de parler de ceux qui se battent pour les exilé.e.s. Barbara Allix est installée à Briançon où chaque jour de nombreux exilés traversent la frontière italienne dans les pires conditions. Elle raconte l'envers du décor de cet engagement pour l'humanité : <https://www.bondyblog.fr>.

INFOS MARSEILLE

Le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration a été signé vendredi 26 novembre à Marseille par le maire Benoit Payan, Alain Régnier, Préfet délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés, et du Préfet délégué à l'égalité des chances, Laurent Carrié. Son objectif est de « *mettre en œuvre des actions concrètes* » à l'attention des personnes ayant le statut de réfugiées, « *en matière d'accès aux soins, au logement, à la formation linguistique, à l'emploi et aux offres sportives et culturelles* » (<https://accueil-integration-refugies.fr>).

Les explications n'ont pas été très claires sur les limites du public concerné ; par contre, le gouvernement alloue à cette opération 10 millions sur 3 ans, ce qui fait 300.000 par commune, indépendamment de sa taille. Cela fait 100.000 par an à Marseille... autant dire rien. Les aides aux banques et grandes entreprises se sont comptées en centaines de milliards. Encore un coup de pub du gouvernement, même si c'est bien que Marseille l'ai signé. Nous avons tout de même apprécié le discours de B. Payan disant que « *Marseille est le port d'attache d'une humanité en exil, la ville des mélanges* ». C'est la suite concrète qui nous importe. Et d'autre part, qu'est-il prévu pour appliquer la loi en matière d'accueil des personnes en demande d'asile notamment ?

L'Après M. Reportage dans le journal *L'humanité* : <https://www.humanite.fr>.

Journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre. RESF13 était devant la préfecture où plus de 80 personnes sont passées. Le droit des enfants d'avoir un toit, une scolarisation et d'avoir des papiers a été réaffirmé. 160 cartes postales ont été déposées à la préfecture et plus de 300 cartes ont été envoyés à Monsieur Macron pour réclamer de toute urgence pour les jeunes étrangers l'école, la formation, un toit et des papiers !

Tarif réduit dans les transports: victoire du *Collectif des habitants organisés du 3ème arrondissement de Marseille* (CHO3). Le Collectif demandait à La Métropole et à la RTM d'appliquer des réductions d'au moins 50% pour les titres de transport pour tous les bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat (AME), comme l'exige la loi. La mise en place de cette réduction a été votée lors du conseil de métropole du 19 novembre.

Le Cercle de Marseille des Citoyens de la Méditerranée a démarré cette année le projet « *Migrations : théâtre-forum avec les jeunes* » destiné à des tunisiens et migrants subsahariens. Pour finir de financer son projet, le Cercle lance un appel : <https://www.helloasso.com>.

LA VIE DU RÉSEAU HOSPITALITÉ

Réseau Hospitalité à Gap. L'équipe s'est renforcée de deux personnes, mais le travail à accomplir est toujours très important (réunions, atelier, distribution de nourritures, scolarité des jeunes mineurs isolés etc.). Le Réseau était présent au festival des solidarités, fin novembre (<https://www.festivaldessolidarites.com>). Il œuvre toujours en relation avec les diverses associations présentes sur le territoire et soutient notamment les actions menées à Briançon.

Les travaux menés par le **groupe « hébergement solidaire »** se poursuivent ainsi que ceux de la **plate-forme juridique**, de l'**observatoire hébergement** et du groupe pour la préparation de la journée internationale des migrants, le 18 décembre.

CULTURE

Les soirées Arte Migrante ont lieu à la Dar - Centre social autogéré (127, rue d'Aubagne 13006 Marseille) tous les premiers jeudi du mois de 19h - 22H30. Une soirée *Arte Migrante* c'est une soirée gratuite de partage ouverte à toutes et à tous autour de l'art, la musique, le chant, la danse, la poésie et toute forme d'expression artistique. C'est un espace sûr et bienveillant où toutes et tous ont la possibilité de rencontrer les autres sans aucun préjudice afin de créer de liens sociaux et d'amitié.

AGENDA

samedi 4 décembre 2021, de 9:00 à 13:00 : rencontre régionale sur les diasporas, à l'initiative du CCFD Terre Solidaire, au Centre municipal d'animation Sylvabelle, 71, rue Sylvabelle 13006, Marseille.

Dimanche 5 décembre. Inauguration de *la Maison Bessoulie* ; 10h00, hameau du Bez à La Salle les Alpes.

Mercredi 8 décembre. Réunion de préparation de la journée internationale des migrants ; 18h-20h au Centre Social Velten.

Samedi 11 décembre. Journée Exil et Partage organisée par les bibliothèques Méjanès et le collectif *Agir*. Les demandeurs d'asile et les réfugiés du collectif *Agir* d'Aix-en-Provence proposeront au public de découvrir leurs cultures et de participer à des moments festifs : ateliers traditionnels, musique, chants, dégustation gourmande, émotions littéraires, quiz... Bibliothèque Méjanès-Allumettes, 8 rue des allumettes à Aix-en-Provence, de 11h30 - 18h00

Mercredi 15 décembre, de 17h30 à 20h : **Réunion RESF** à Mille Bâbords (61 rue Consolat, 13001 Marseille).

Jeudi 16 décembre, de 17h30 à 18h30 : **Cercle de silence à Marseille**, angle Cours Saint Louis Canebière, 13001 Marseille.

Samedi 18 décembre, à 14h : rassemblement pour la Journée internationale des Migrants, en bas de la Canebière ; prises de parole, chants, baptême symbolique d'une Place « Domenico Lucano » (ancien maire de Riace), puis discussion autour de la projection du documentaire "Un paese di Calabria", au musée d'histoire de Marseille.

LES APPELS « HÉBERGEMENT »

Entre le 27 novembre et le 3 décembre, le Réseau Hospitalité a reçu 2 demandes d'hébergement concernant des personnes à la rue.